

PROCÈS VERBAL D'AUDITION

Le..09/11/2021, Nous, Adeline DIALLO, Vice-présidente chargée de l'Application des Peines au Tribunal Judiciaire de TOULOUSE, avons procédé à l'audition de :

**Monsieur LABORIE André, né le 20 mai 1956**

à qui nous avons expliqué l'objet de la convocation de ce jour.

**Le condamné :**

*Je vous indique que j'estime qu'il n'y a pas de titre exécutoire concernant la décision prononcée par la Cour d'Appel de Toulouse vu les preuves produites.*

*Concernant l'aménagement de peine évoqué, je vous indique qu'à ce jour, il n'est pas d'actualité. Quand j'aurai une condamnation définitive, je reviendrai. Mais à ce jour, ce n'est pas le cas. Il y a des règles qu'il faut respecter.*

*Je me tiens à la disposition de la justice, dans le cadre d'une audience contradictoire.*

**Le Juge de l'Application des Peines**



**Le comparant**